



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux

Question écrite n° 2315

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation économique de l'élevage équin en France. Il note des importations massives depuis plusieurs mois de chevaux hors CEE à des prix proches du dumping et, semble-t-il, hors frais de douane. Ces chevaux importés par la RFA et l'Italie proviennent de Pologne, d'Argentine... Dès réception, ils sont soit abattus, soit revendus aux centres équestres. Il s'étonne de cette franchise de douane dont semblent bénéficier ces chevaux et des bouleversements que provoquent ces volumes supplémentaires sur la tenue des cours nationaux. Il craint qu'à terme ce ne soit tout l'élevage et donc la conservation de nos races nationales qui ne fassent les frais d'une telle politique. Il lui demande les raisons de ces « franchises de douane » et les mesures qu'il compte prendre pour assurer un avenir à l'élevage équin français. Il souhaiterait également connaître sa position sur l'attribution éventuelle de primes à la jument allaitante pour les chevaux de race dite lourde.

Texte de la réponse

La commercialisation des produits issus de notre élevage de chevaux lourds subit effectivement la concurrence directe des importations en provenance des pays tiers qui constituent un obstacle au développement de la production nationale. L'absence de base juridique rend impossible la mise en œuvre de mesures efficaces contre ces importations concurrentielles : non seulement les produits chevalins ne font pas l'objet d'une organisation commune de marché comportant un système de prélèvement à l'importation, mais ces produits sont concernés par les accords du GATT, dont la France est signataire et qui interdisent les restrictions quantitatives à l'importation et l'institution unilatérale de taxes. Dans ces conditions, le seul moyen restant à la disposition des pouvoirs publics est de soutenir cette production au niveau de l'élevage. Les crédits consacrés au soutien de l'élevage chevalin par le service des haras, l'Ofival, l'indemnité spéciale montagne, représentent un montant de 80 millions de francs. Cette somme peut paraître modeste, mais rapportée aux effectifs, elle représente un soutien unitaire au moins équivalent à celui qui est apporté aux autres productions. Il n'a pas été encore possible d'étendre aux juments la prime aux vaches allaitantes. Les pouvoirs publics ont pris acte de la demande des organisations professionnelles et la création d'une prime à la jument allaitante a fait l'objet d'une proposition française à deux reprises au niveau du conseil des ministres, à l'occasion de la négociation annuelle sur la fixation des prix. Par ailleurs, une réflexion est engagée actuellement au niveau de la commission de Bruxelles sur les mesures à instituer pour les productions qui ne sont pas soumises à une organisation commune de marché. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche sont très attentifs à ce qui en résultera et ne manqueront pas, le cas échéant, de rechercher les applications utiles qui pourraient en découler pour la production chevaline française.

Données clés

Auteur : [M. Auclair Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2315

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1600

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3174